

Réunion du CC Environnement et Développement Durable

CR Plénière du 5 Février 2020

Présents :

- Vincent Rapp — Anne-Lise Camus
- Joseph Gonzalès - Patrick Grande- Patrick Vidal

Excusé :

- Marie-Claire Labedan Nathalie de Bernard – Olivier Toucheboeuf - Guillaume Pomeret

TEN

L'agence Régionale pour la Biodiversité n'apporte pas pour le moment de support particulier, ni financier, ni technique. Ils conseillent de s'appuyer sur des associations locales : Nature en Occitanie, Arbres et Paysages d'Autan...

Blagnac et Toulouse sont retenus TEN, mais travaillent sur des sujets différents de Flourens.

Documents de référence applicables à TEN :

Dossier de candidature pour Territoire Engagé pour la Nature

Charte environnementale communale (T1 2019)

Carte des abords du lac (plan communal de désherbage à fournir par B.Rapp)

Ressource cartographique APCVEB

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Etude de solutions durables à l'eutrophisation du lac de Flourens (Rapport de stage 2008)

Fiches thématique /Gestion du Lac et de son bassin versant CC-EDD-Them-Lac-24-03-2018

Le CCEDD doit

- Lister les actions en synthétisant le dossier de candidature et définir un calendrier. (Joseph)
- Identifier les partenaires et les points de contact
- Préparer un budget sur 3 ans (avant le 15 Mars)

- Le CCEDD peut aussi en parallèle proposer des actions concrètes
 - Plan de plantation d'arbres et d'arbustes, en indiquant les objectifs pour chaque zone (ilot de fraîcheur, biodiversité, etc)
 - Reprendre le plan de désherbage du lac de V.Rapp, le détailler et le partager avec le conseil municipal et le CCEDD. (P.Vidal et A.L.Camus)

Prochaine réunion plénière après les élections : fin Mars/début Avril en amont de la préparation du budget communal.